

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

du 22 novembre 2021

Participants en présentiel:

- M. HIRIGOYEN –*Maire de Mouguerre-*
- Mme HIRIGOYEN –*Adjointe aux affaires scolaires-*
- M. CARRERE-GEE –*Directeur de l'école-*
- Mmes HIRIGOYEN, DAVANT, MONACO, HERVOUËT, BESNARD, DUPUIS, URCELAYETA, WYSS, COUSTOURRET, SANSEBASTIAN, MENDES, *Enseignantes-*Mme LARCEBEAU, *enseignante spécialisée*
- Mmes SAINT-JEAN, THICOIPE, DESRAME, MATABOS, HARISPE, DIAZ, KERSTEN, LOUBSENS, MM CHALVET, DEYDIER, LAGIERE, BONNAN, –*Parents d'élève-*

Participants en distanciel:

- Mme HOLLINGSWORTH, M. DELGADO, –*Parents d'élève*

Excusés :

- Mme Etcheverry –*Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Bayonne-*
- Mmes LAYAN, BOUCHET, GRIFFIER, GRAUBY –*Enseignantes-* M. FONTAN –*Enseignant-*
- Mme BERARD, *Psychologue de l'Éducation Nationale*
- Mme LEQUIEN, MM. MENTA, GUEDE-GUTTIEREZ –*Parents d'Elèves-*

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
2. Effectifs 2021-2022 et point sur la rentrée scolaire
3. Présentation du RASED, des intervenants extérieurs, AESH
4. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus, sécurité à l'école
5. Point sur les évaluations nationales CP et CE1
6. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
7. Projets ERASMUS et jumelage, labels E3D et projet « développement durable »

1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative. Les personnes assistant à ce Conseil d'Ecole en visioconférence peuvent prendre part à un éventuel vote.

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (27 voix au total).

2- Effectifs de l'école 2021-2022, point sur la rentrée scolaire et les perspectives rentrée 2022 :

A la rentrée scolaire de septembre, 284 enfants sont présents. **5 TPS** se rajouteront au 03/01/2022 portant le total à **289 élèves**. Cette année, dans les classes bilingues, les élèves ne changent pas de classe : ce sont les enseignants qui se succèdent sur le lundi-jeudi et le mardi-vendredi.

Les classes de CE2 et de CM1 sont assez chargées, ainsi que les classes de maternelle bilingues. Mais globalement, grâce à l'ouverture d'un poste à la rentrée, elles sont bien moins chargées que les années précédentes. Nous donnerons nos effectifs prévisionnels la semaine prochaine, pour l'année scolaire 2022-2023. En 2019, il y a eu 52 naissances dans la commune (contre 37 en 2018), nous devrions donc avoir à minima le même nombre d'élèves que cette année. Il y a eu cette année des arrivées sur la commune qui ont compensé la baisse des naissances de 2018. Nous devrions rester à **12 classes**. Au niveau des locaux, la seule possibilité d'accueillir une éventuelle 13^{ème} classe serait d'utiliser la salle de bibliothèque.

Rappel : l'accueil d'élèves en Toute petite Section (TPS) n'est pas obligatoire car l'école de Mouguerre Bourg n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire. Pour l'Inspection Académique, ce choix relève de la responsabilité de l'école donc ces enfants ne sont pas officiellement comptabilisés dans les effectifs ; aussi pour l'administration, il y aura bien **284 élèves inscrits en Janvier 2022 et non 289**.

1) **Section bilingue** (à mi-temps) :

- Classes de **Mme Urcelayeta** : 1 groupe PS/MS/GS (27 élèves) et 1 groupe PS/MS/GS (27 élèves)
- Classes de **Mme Monaco** : 1 groupe de GS/CP (24 élèves) et 1 groupe de CE1/CE2 (20 élèves)
- Classe de **Mme Sansebastian** : 1 groupe de CM1/CM2 (22 élèves)

Total : 120 élèves

Les TPS seront en section unilingue et choisiront la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

2) **Section unilingue** :

- Classe de **Mme Bouchet** : PS/MS/GS bilingues à mi-temps (27 élèves).
- Classe de **Mme Mendes** : PS/MS/GS bilingues à mi-temps (27 élèves)
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS (*à partir de janvier 2021*)/PS/MS/GS unilingues (24 élèves)
- Classe de **Mme Wyss** : TPS (*à partir de janvier 2021*)/PS/MS/GS unilingues (24 élèves)
- Classe de **Mme Layan** : GS/CP bilingues à mi-temps (24 élèves).
- Classe de **Mme Dupuis et M. Fontan** : CP unilingues (20 élèves)
- Classe de **Mme Besnard et Mme Griffier** : CE1 unilingues (22 élèves)
- Classe de **M. Fontan** : CE1-CE2 bilingues à mi-temps (20 élèves)
- Classe de **Mme Davant** : CE2 unilingues (30 élèves)

- Classe de **Mme Hirigoyen** : CM1 unilingues (28 élèves)
- Classe de **Mme Coustouret** : CM1-CM2 bilingues à mi-temps (22 élèves)
- Classe de **M. Carrère-Gée** et **Mme Coustouret** : CM2 unilingues (21 élèves)

Total : 169 élèves

3- Le RASED Nive-Adour, les intervenants extérieurs, les AESH, les jeunes « Service Civique » :

RASED Nive-Adour :

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés** ; L'antenne « Nive-Adour » est rattachée à la circonscription de Bayonne qui compte 3 psychologues et 2 enseignants spécialisés. Le secteur d'intervention du « RASED Nive-Adour » est cette année élargi à certaines écoles de Bayonne en plus de celles de Lahonce, Urcoit, Villefranque, St-Pierre d'Irube et Mouguerre...

Le but est de proposer des activités décrochées, de détour, comme le jeu où l'enfant sera en réussite et les transférer ensuite aux apprentissages.

Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté dans les classes, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **Mme Larcebeau** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Elle intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

Mme Bérard, psychologue de l'Education Nationale travaille à la demande des familles ; l'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour Mme Larcebeau, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontées les enfants.

Les intervenants extérieurs :

La Communauté d'Agglomération Pays-Basque affecte 3 intervenantes à notre école :

- **Audrey Monchecourt**, lauréate du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et titulaire du Brevet d'Etat de natation, intervient auprès des écoles primaires de Mouguerre, St-Pierre-d'Irube, Villefranque et Urt. Elle travaille avec les classes du **CP au CM2** sur des créneaux de 45 minutes. Elle utilise l'ensemble des installations communales : Agorespasace, Skate Park, fronton, grande salle Haitz Ondoan et Dojo.

- **Fanny Lehmann**, des Centres Musicaux Ruraux (CMR), intervient cette année en **Elémentaire** et travaille sur le thème des « musiques du monde » en Cycle 2 et sur le projet « Jazz In School » en Cycle 3. Ce projet départemental vise à chanter 10 chansons en polyphonie dans des salles de concert avec un orchestre professionnel (Gare du Midi et Zénith de Pau). Le thème retenu pour cette année est « portraits de femmes ».

- **Magali Marcel**, également des CMR, intervient en **Maternelle** sur des chansons traditionnelles qui seront présentées à nos partenaires Erasmus.

Un cycle « **pelote basque** » va commencer pour **les élèves de Cycle 2** au mois de mars 2022. Une formation a déjà eu lieu pour les enseignants concernés. Il y aura une dizaine de séances dont certaines avec un intervenant. Il est possible qu'une rencontre soit organisée entre écoles du secteur. Le lieu de pratique n'est pas encore défini.

Les élèves de **CP, CE1 et CM2** vont **1 trimestre** (entre 10 et 11 séances) à la **piscine** (Landagoyen d'Ustaritz pour les CP et CE1 et Hauts de Ste-Croix de Bayonne pour les CM2).

L'AESH : *Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap*

Il n'y a pas de classe ULIS dans l'école, mais il y a un enfant qui relève du champ du handicap et qui bénéficie d'une aide humaine (AESH) pour l'accompagner, en classe de CE1. Deux autres élèves (CM1) et (CM2) sont en attente d'un accompagnement mais le traitement des situations a pris beaucoup de retard du fait de la situation sanitaire.

Les jeunes « Service Civique » : à notre grand regret, aucune candidature cette année....alors que nous avons, comme chaque année scolaire, 2 postes à pourvoir ! On peut encore candidater.... !

4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus :

Globalement, les enseignants n'ont pas de demande particulière cette année : nous sommes très bien équipés et remercions encore la municipalité pour la pose de **stores électriques occultants** dans l'ensembles des 5 classes du bâtiment principal.

Ce qui pose problème, ce sont les **différents cambriolages** commis en juin et en octobre derniers, certainement la nuit. **11 tablettes Ipads** ont été dérobées (ainsi que les chargeurs), **3 ordinateurs portables**,... Une alarme est rattachée à un service d'intervention externe, mais 2 cambriolages ont eu lieu sans effraction. Certaines classes ont été dégradées en juin. A ce stade, **M. le Maire** est persuadé que ces cambriolages sont l'oeuvre d'une personne qui possède le « pass » de l'école et qui en connaît bien le fonctionnement et les locaux... !

Pour l'heure, les Ipads doivent être enfermés dans un placard, et M. le directeur doit en garder la clé.

Mettre des caméras à l'intérieur est complexe juridiquement. Changer toutes les serrures des portes est un gros budget et serait compliqué à gérer pour les personnels.

Le fait qu'un gros paquet de bonbons au fond d'une armoire du bureau du chef-cuisinier ait été dérobé laisse penser qu'il s'agirait de jeunes...

Une alarme sonore pourrait-elle être une solution ? **M. le Maire** précise que ce serait une nuisance pour le voisinage en cas de déclenchement intempestif.

M. Chalvet ajoute que sur Ciboure un système de badges est utilisé pour gérer les différentes serrures des écoles (cylindre européen).

Subvention communale aux écoles :

Mme Hirigoyen rappelle les engagements de la commune concernant les écoles primaires :

- Subvention de **56 euros** par élève pour les projets et sorties et **59,50 euros** pour les fournitures scolaires (soit de 31.300 euros en 2021 pour notre école).
- Nombreux bus mis à disposition qui permettent aux enfants de se rendre à la piscine à la patinoire ainsi qu'à tous les spectacles culturels et aux sorties.
- Présence d'un personnel ATSEM dans chaque classe de Maternelle.
- Mise à disposition du complexe Haitz Ondoan à la demande.
- Investissement financier complémentaire pour l'équipement numérique des classes (tablettes Ipad, ordinateurs, vidéoprojecteurs...
- Mise à disposition de photocopieurs laser couleur et du papier à disposition de l'équipe pédagogique.
- Aide comptable et financière pour le projet Erasmus.

Pour être complet, il faut aussi ajouter que l'Association des Parents d'Elèves APE nous remet cette année un chèque de **4000 euros** pour aider également au financement de tous nos projets.

Mme Diaz remercie aussi la Municipalité pour la qualité des repas du restaurant scolaire et l'ensemble des opérations « Grands Chefs » !

Nous remercions très chaleureusement la Municipalité et l'APE pour ces aides financières précieuses.

5- Point sur les évaluations nationales en CP et CE1 :

Les évaluations nationales de CP et de CE1 ont été passées en début d'année scolaire en français et mathématiques. Les CP auront une nouvelle évaluation en janvier 2022.

Une restitution aux parents a été faite. Les documents de synthèse individuelle ont changé de forme cette année et sont plus lisibles. Le remaniement des classes à la rentrée (suite à la réouverture de la 12^{ème} classe) a aussi pu troubler les élèves, les évaluations arrivant très tôt en début d'année scolaire, mais globalement, les résultats de notre école se situent dans la moyenne locale et nationale.

Les APC mises en place hors temps scolaire permettent de donner un coup de pouce aux élèves en situation de besoin ponctuel.

Les résultats des élèves de CE1 étaient également plutôt bons.

6- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école:

Ce règlement est soumis à signature des parents à la rentrée. Les règlements intérieurs des écoles de la circonscription sont harmonisés. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré. Il est transmis par mail en début d'année scolaire.

Changement proposé par l'équipe enseignante : ajouter « **les élèves sont accueillis sans couche à l'école maternelle (sauf raisons médicales)** ». Les problèmes de propreté concernent peu d'enfants et se résolvent assez vite. La propreté n'est pas un pré-requis à l'inscription et à l'admission à l'école selon l'article L.112-1 du Code de l'Education. Seule la vaccination (11 vaccins cette année pour les élèves nés en 2018) est obligatoire.

Les motifs légitimes d'absences sont rappelés. A partir de quatre demi-journées non justifiées dans le mois, nous devons signaler l'absence à l'Inspection Académique. Il n'y a pas d'abus dans notre école. **L'absentéisme scolaire** est surveillé de près par les services académiques.

Ce règlement est soumis au vote.

Il est **adopté à l'unanimité** (27 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Il sera communiqué par mail aux parents.

7- Projets Erasmus, jumelage, label E3D et projet de « développement durable »:

ERASMUS+ :

Le premier projet de mobilité scolaire Erasmus+ 2018-2021 intitulé « **Sherit'age** » autour du « patrimoine culturel et des traditions populaires » a été clôturé. Un bilan complet a été transmis au comité Erasmus ; il devrait être validé pour recevoir le versement de la totalité de la subvention.

Le second projet Erasmus+ 2020-2023 intitulé « **Planet'Ecol'** » avec toujours nos partenaires de la Guadeloupe, de Grèce, des Canaries et de la Sicile se poursuit, sur le thème du « développement durable ». Cette année, une mobilité à Fuerteventura est prévue du **8 au 15 mars 2022**. Elle a été reportée d'un mois. Elle concernera les élèves de **CM1**, qui participeront à l'ensemble des mobilités sur les 2 années restantes. Ces **39 CM1** seront répartis en 4 groupes et chaque groupe de 9-10 élèves fera 1 mobilité. En 2022-2023 les mobilités seront organisées en Sicile (octobre 2022), en Guadeloupe (janvier 2023) et en Grèce (mai 2023).

Du **03 au 10 mai 2022**, nous recevrons nos partenaires. Une réunion d'information aura lieu le **10 décembre prochain à 18h30** pour présenter l'ensemble de ce dispositif aux familles des élèves de CM1, en privilégiant soit une destination ou soit un camarade avec lequel ils souhaiteraient partir.

Grâce à la Régie Municipale mise en place par la Mairie, nous pouvons gérer le budget Erasmus. L'équipe en remercie une nouvelle fois M. le Maire.

M. Chalvet demande si seule l'Ecole du Bourg bénéficie de ce programme. M. le Maire précise que l'initiative en revient à chaque équipe pédagogique. Les dossiers sont validés par établissement et non pas par commune.

JUMELAGE :

Un jumelage avec une école de Navarre est en cours d'élaboration, située à 5 km de Pampelune, à Zizur. C'est une école primaire qui accueille 390 élèves, jusqu'à la 6ème. Les trois enseignantes bilingues de l'école feront vivre ce jumelage à compter de janvier 2022.

E3D :

Monsieur Le Maire va relancer le **CAUE de Bayonne** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) au sujet de notre projet d'aménagement et de végétalisation des cours de récréation pour en étudier les modalités de travail.

Les éco-délégués ont été élus dans toutes les classes dès la GS. En outre, le CPIE Pays Basque intervient aussi auprès des CM2 ; une clean-walk a eu lieu pour nettoyer le site allant de l'école jusqu'à la Croix de Mouguerre.

Enfin, les **2 lignes de Pédibus** vont être mises en place : une enquête auprès des familles a été proposée et une réunion d'information aura lieu le samedi 27 novembre à 10h00 à la Mairie.

Mme Harispe se demande si les enfants arrivent à trouver une ligne directrice dans tous ces projets. Les enseignants précisent que les sorties sont intégrées au programme et au travail scolaire et permettent de donner du sens aux apprentissages.

Questions diverses : faisabilité et pertinence de l'instauration d'un temps d'étude (aide aux devoirs) pour les élèves volontaires après l'école.

Pour mettre en place un dispositif d' « études » ou d' « aide aux devoirs », il faut un organisateur, une assurance, un local. Si ce sont les locaux scolaires, il faut l'autorisation communale. L'encadrement peut être bénévole ou rémunéré et donc cela influencerait le coût de la prestation pour les familles.

La Mairie a un contrat avec la CAF pour les activités périscolaires qui restent des temps d'animation et non d'étude scolaire. Cela étant, les animateurs permettent aux enfants volontaires de s'isoler dans une partie d'une des salles pour qu'ils puissent travailler. La Mairie souligne que le prix du périscolaire est de 1 euro le soir, ce qui est très en-dessous du prix de revient. C'est très contraignant au niveau du budget de prévoir un temps d'encadrement des devoirs, il faudrait le généraliser à toutes les écoles de la commune et cela coûterait cher. Après le goûter, un temps de pause est proposé, pendant lequel les enfants volontaires peuvent faire leurs devoirs.

Enfin, l'APE, si elle le désirait, pourrait être organisatrice, trouver un local, des encadrants...

Le **deuxième Conseil d'Ecole** est prévu le **lundi 07 mars à 18h30** (date à confirmer...).


N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h25.

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,



Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOUGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerrebourg@gmail.com



Laurent CARRERE-GEE

Chloé DUPUIS – Laure DIAZ